

**Compte - rendu CTPD du 17 décembre 2010**

---

**EFFICIENCE = SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !**

**Ordre du jour :**

- 1 - Situation des emplois de la Filière Fiscale ;
- 2 - Règlement Intérieur des Horaires Variables des Trésoreries et des Services de la Filière Fiscale.

Après notre boycott du CTPD du 14 décembre 2010, nous avons décidé de nous rendre à sa reconvoction le 17/12/2010, non pour cautionner les suppressions d'emplois, mais pour faire part de nos observations sur le point n° 2 de l'ordre du jour et obtenir des réponses à diverses interrogations des agents.

1 - **Suppressions des emplois Filière Fiscale.**

Les représentants FO DGFIP ont lu une déclaration liminaire (jointe en annexe).

Nombre de suppressions à la DGFIP : 2543, dont 1594 pour la Filière Fiscale et 949 pour la Filière Gestion Publique.

Nombre de suppressions à la DDFIP 95 : 70, dont 37 pour la Filière Fiscale et 33 pour la Filière Gestion Publique.

Sur les 37 emplois supprimés dans la Filière Fiscale, 27 le sont au titre de **l'efficience !!**

Cette invention technocratique consiste à comparer la productivité et l'efficacité des différentes unités de travail et d'en déduire des suppressions d'emplois.

C'est donc 73 % des emplois supprimés "grâce" à la conscience professionnelle, l'implication, les efforts supplémentaires ...des agents !

Au terme de la présentation du plan de suppressions d'emplois par la direction locale, les représentants FO DGFIP ont voté contre.

2 - **Règlement intérieur des Horaires Variables.**

La direction nous a présenté les modalités d'application des Horaires Variables dans les Trésoreries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après consultation des agents des postes, 22 postes ont adopté le choix proposé par la direction (plages variables 7h30 - 9h30 - 16h - 19h plages fixes 9h30 - 11h30 - 14h - 16h), 9 ont émis un autre choix.

Ce nouveau dispositif paraît séduisant car il offre aux agents la possibilité d'organiser leur journée de travail sur une amplitude plus importante.

Toutefois, FO DGFIP a exprimé des craintes :

- les horaires d'ouverture au public restant inchangés, les agents devront s'organiser (là où c'est possible). Ils ne pourront pas forcément profiter de l'amplitude proposée.
- Passer sous silence dans les RI les horaires d'ouverture au public et la répartition du temps de travail sur 5 jours n'ouvre - t - il pas la porte à de futures nocturnes, voir à l'ouverture le samedi matin ?

### **Questions diverses**

- FO DGFIP a demandé à la direction locale que tous les inspecteurs n'ayant pas de fonctions d'encadrement puissent choisir le régime du forfait, conformément aux assurances données en CTP Central à notre Organisation Syndicale.

La direction locale va interroger la direction générale sur ce sujet.

- FO DGFIP a demandé que la note de service 2010 - 085 du 3 décembre 2010 portant sur les autorisations d'absence accordées à l'occasion des concours et examens professionnels soit corrigée des nouvelles dispositions adoptées en CTP Central. En effet, cette note insistait à chaque paragraphe sur la nécessité de service et même le jour des épreuves.

Lors de ce CTP Central, FO DGFIP a obtenu que la nécessité de service ne s'applique ni la veille, ni le jour des épreuves.

- Suite aux intempéries des 8 et 9 décembre dernier, FO DGFIP avait interpellé la direction locale, demandant **simplement** que l'horaire de référence soit appliqué aux agents ayant du quitter plus tôt le mercredi après - midi ou étant arrivés plus tard le jeudi matin.

Sans réponse depuis, nous avons réitéré notre question lors de ce CTPD. La direction locale charge chaque responsable d'unité d'apprécier la situation au cas par cas.

FO DGFIP aurait souhaité des directives claires données à chaque responsable.

- Nous avons souhaité que la direction nous informe sur l'avancement de la mise en place des SIP de Cergy au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

En effet, nous avons appris que les agents doivent se déterminer d'ici fin décembre sur le choix de rejoindre un SIP et lequel, et qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 trois comptabilités distinctes seront mises en place.

On regrette l'urgence et le manque de dialogue social sur cet important sujet. Nous resterons attentifs à la réponse qui sera apportée aux choix des agents.